Formation Le référent sécurité - La démarche de prévention

Objectifs : Acquérir une culture d'Entreprise de la prévention et de la sécurité au travail pour en devenir le référent

Compétences visées : - Maîtriser les enjeux de la prévention
- Assimiler la réglementation santé – sécurité
- S'approprier la méthode d'évaluation des risques
- Mettre en œuvre les leviers et les outils de management de la sécurité
- Définir et mener un plan d'actions de mesures correctives
- Définir les missions du référent sécurité

Durée : 5 jours (35 heures)

Public : Animateur santé et sécurité, Responsable d'établissements, ...

Méthode pédagogique : Alternance d'exposés et de mises en pratique :

- Analyser des accidents avec la méthode de l'arbre des causes
- Réaliser, à partir d'une grille d'audit, une évaluation des risques, la retranscrire dans le Document Unique et proposer des mesures de prévention
- Analyser les déterminants de l'activité physique et les facteurs de risques psycho-sociaux

Tarifs :
- Présentiel : 2750 € HT
- Distanciel : 2500 € HT
(-10% pour 2 inscrits, -20% dès 3 inscrits)

Option(s) :
- Forfait déjeuners : 125 € HT

Nos prochaines sessions

Distance
du 7 au 11 décembre 2026
du 31 mai au 4 juin 2027
du 6 au 10 décembre 2027

Lyon
du 22 au 26 mars 2027
du 13 au 17 septembre 2027

Paris

du 12 au 16 avril 2027
du 4 au 8 octobre 2027

Toulouse
du 19 au 23 avril 2027
du 25 au 29 octobre 2027

Programme :

- La prévention en entreprise

- Les enjeux de la prévention
- Les responsabilités pénales du chef d'entreprise et des salariés
- Les obligations de l'employeur et des salariés
- La faute inexcusable de l'employeur ou de ses préposés
- L'aide à l'employeur pour gérer la santé et la sécurité au travail
- Les valeurs de la prévention
- Les principes généraux de la prévention
- Les documents de l'entreprise :
    - Rapport annuel de prévention
    - Rapport annuel d'activité du médecin
    - Registre des dangers graves et imminents
    - Registre en santé et sécurité au travail
    - Fiche de risque professionnel
    - Programme annuel de prévention
- Les acteurs de la prévention en entreprise
- Les interlocuteurs externes à l'entreprise

- Les dangers et les risques

- La définition du danger, du risque et du dommage
- L'exposition
- L'étude de situations à risques
- Le danger grave et imminent
- Comment agir sur les risques ?
- L'évaluation des risques : méthodologie du Document Unique
- La vision globale
- Les bonnes pratiques de prévention

- Les accidents du travail et les maladies professionnelles

- Le code du travail – la pyramide des textes
- Les accidents de travail, de trajet et leurs circonstances
- La conduite à tenir en cas de malaise ou d'accident
- Les maladies professionnelles
- Les indicateurs statistiques
- Les faits et les opinions
- L'arbre des causes
- La méthode des 5M

- Les visites réglementaires

- Les sanctions lors du non-respect du code du travail
- Les principaux types de vérifications techniques
- Les vérifications réglementaires les plus usuelles
- Les vérifications réglementaires spécifiques aux établissements accueillant du public
- Les documents formalisant les vérifications

- Le CSE

- Les rôles, moyens et le fonctionnement du CSE
- Les missions du CSE

- Le plan de prévention et le protocole chargement / déchargement

- Pour quels types de prestations ?
- Les enjeux du plan de prévention
- Les responsabilités
- La situation dans votre société
- La mise en place du plan de prévention
- Information des salariés
- Suivi des interventions
- Rôle du CSE

- La formation à la sécurité

- L’obligation générale de formation à la sécurité
- Les caractéristiques de la formation
- Les salariés bénéficiaires
- La mise en œuvre de la formation
- Le rôle et contenu de la formation à la sécurité
- La formation renforcée des salariés précaires
- Le financement des actions de formation

- La pénibilité au travail

- Historique
- Que prévoit le dispositif et pourquoi ?
- Qui est concerné, quels critères et seuils ?
- Les obligations de l’entrepreneur
- Les échanges avec les salariés

Modalités d'évaluation : Un formulaire d'auto-évaluation proposé en amont de la formation nous permettra d'évaluer votre niveau et de recueillir vos attentes. Ce même formulaire soumis en aval de la formation fournira une appréciation de votre progression.
Des exercices pratiques seront proposés à la fin de chaque séquence pédagogique pour l'évaluation des acquis.
En fin de formation, vous serez amené(e) à renseigner un questionnaire d'évaluation à chaud.
Une attestation de formation vous sera adressée à l'issue de la session.
Trois mois après votre formation, vous recevrez par email un formulaire d'évaluation à froid sur l'utilisation des acquis de la formation.

Qualification du formateur : Les formations DATA VALUE sont animées par des intervenants experts, alliant expérience opérationnelle et compétences pédagogiques reconnues. Ils disposent de plus de 10 ans d’expérience professionnelle et assurent une veille constante sur les pratiques, outils et normes de leur domaine afin de garantir des contenus actualisés et adaptés aux besoins des stagiaires.

Délais d'accès et modalités de formation : Les inscriptions peuvent être effectuées jusqu’à 48 heures avant le début de la formation.
Vous pourrez trouver des informations plus détaillées concernant les modalités de nos formations à cette adresse : https://www.datavalue.fr/modalites-acces-formation.

Accessibilité : Vous souhaitez suivre notre formation Formation par ville et êtes en situation de handicap ? Merci de nous contacter afin que nous puissions envisager les adaptations nécessaires et vous garantir de bonnes conditions d'apprentissage

Date de dernière modification : 30 octobre 2026